CONVOCATION

La Commission de la Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix, informe les sociétaires, ainsi que le public, que la soirée vocale, suivie de la tombola au profit de trois ouvriers malades, aura lieu, dimanche prochain, 9 juillet, au siège social, *A la ville de Strasbourg*, rue Nain. On commencera à six heures précises du soir. La Commission prie les sociétaires, ainsi que les personnes qui se sont chargés de la vente des billets, de vouloir en rapporter le produit le jeudi 6 ou le samedi 8 juillet, de huit heures à dix heures du soir.

Belgique

Affaire Peltzer. — On écrit d'Anvers, 1er juillet: Le parquet a fait aujourd'hui une descente dans la demeure d'un boulanger, dont la fille avait des relations avec Olivier Van Bredael, le commis d'Armand Peltzer. Le bruit courait en ville que cette demoiselle était arrêtée, mais aucune arrestation n'a été faite. La demoiselle a subi un long interrogatoire et la justice a recueilli des renseignements très importants au sujet des différents voyages faits par Bredael.

— La malle jaune découverte à Strasbourg a été ouverte hier au parquet. Voici les différents objets qui en ont été extraits: Une perruque noire; onze boutons de culotte portant cette marque estampée dans le cuivre : *Renard-Paris*; un numéro de l'*Etoile belge* du 6 janvier; un bâton de cire hongroise, pour les moustaches; un petit volume de poche intitulée : *L'Espagnol sans maître*; un trousseau de clé rouillées; quelques cartes de visite au nom de *Alfred Astor*; le projet de bail de la maison de la rue de la Loi; un flacon d'huile jaunâtre, mal bouché; une note acquittée de fr. 167-40 de l'*Hôtel Britannique*; six vieux bouchons (!); un revolver de fabrication américaine.

Et, enfin, — découverte de la plus haute gravité — un portefeuille en maroquin noir contenant plusieurs liasses de valeurs au porteur et notamment des titres libérés de la *Black star line company* (limited).

— La *Chronique* se dit à même de refaire ce qu'elle appelle « l'histoire du maquillage de Léon Peltzer, »

C'est, d'après la *Chronique*, à un coiffeur du nom de Lambert que Peltzers'est adressé d'abord, Il lui a demandé de lui faire une tête de maître d'hôtel, genre anglais, disant qu'il avait une surprise à faire à Amiens pour le surlendemain, qu'il était très-pressé et que si M. Lambert pouvait le rendre méconnaissable, il le récompenserait et qu'ils feraient un bon dîner à deux.

M. Lambert le renvoya à M. Destouche, un coiffeur de théâtre. Peltzer, rencontrant quelques jours après M. Lambert, cherchait à fuir, car il se sentait gêné, ayant dit qu'il lui fallait cette transformation pour le surlendemain, et, cependant, il restait à Paris sans partir pour Amiens. Lambert le trouvait bête, inoffensif, ne le supposait pas capable d'un crime.

Quant à M. Daumouche, un correspondant envoie de Paris à la *Chronique* le résumé d'une conversation qu'il a eue avec lui, touchant Léon Peltzer.

« Léon Peltzer, a dit M. Daumouche, s'est présenté pour la première fois chez moi le 11 novembre dernier, il m'a commandé une perruque blonde qu'il a voulu me payer *par anticipation* en me donnant *cent francs*. J'ai refusé, disant qu'il me règlerait quand j'aurais livré la perruque. Quant au but pour lequel il désirait cette perruque, il s'agissait, m'a-t-il dit, d'un pari avec quelques-uns de ses amis dans une ville du Nord. Il semblait être pressé et il est venu chercher la perruque le 15 novembre.

» Il m'a donné le nom de *Lefébure*, le 26 novembre, lorsque je l'ai vu pour la dernière fois. La perruque que je lui avait faite ne lui convenait pas, car le lendemain il vint me trouver en disant qu'un de ses amis l'avait reconnu à la table d'hôte, que l'on voyait le tissu de la perruque et qu'elle devait être plus fournie. Il m'en commanda une autre. Dans l'entretemps il venait me trouver soit chez moi, soit au Gymnase, où j'ai ma loge, soit à la Comédie-Parisienne : il entrait même dans les coulisses et se grimait chaque jour.

Paraissait-il gai et insouciant a demandé le correspondant de la *Chronique* ? — Un jour j'ai déjeuné avec lui, et toute la conversation roula sur les différentes manières de manger des Anglais et des Français. Jamais je ne me serais douté que cet homme se préparât à commettre un crime. — Se grimait-il bien et quelle était sa tournure ? — Pendant que je travaillais de mon côté, il s'amusait à s'arranger la figure, la colorait avec de la terre d'ombre et de l'ocre, afin d'harmoniser sa physionomie avec la nuance de sa perruque. Il venait au début toujours habillé en Anglais.

Or, un jour la concierge monte chez moi et me dit : Il y a un monsieur qui désire vous parler. Je lui demande si elle l'avait déjà vu ? Non, répond-elle, je ne le connais pas. — Je descends et je regarde dans la rue ; je vois un monsieur se promener de long en large, correctement vêtu de noir, ayant chapeau de soie haute forme et le binocle sur le nez. — Il vient à moi, se met à rire et, finalement, je reconnais mon client de la veille. — Cette fois, dit-il, je suis content, je suis bien transformé.

L'avez-vous reconnu d'après sa photographie? — Fort peu, le bas de la figure seulement, car les moustaches ont disparu.

— Portait-il de la barbe ? — Non ; voici une paire de côtelettes blondes et des moustaches qu'il m'avait commandées; la nuance ne lui plaisant pas, il me les a laissées pour compte.

Pourquoi avez-vous calculé la seconde perruque à 80 francs ? — Voici ce qui s'est passé, le 26, lorsqu'il est venu prendre livraison de la seconde perruque : « J'ai fait, dit Peltzer, beaucoup de dépenses à Paris, je vais vous montrer mon porte-monnaie ; voici, il me reste en tout 167 fr. Que vous dois-je ? » — Eh bien, je vais vous traiter en ami, lui dis-je, nous allons partager en frères: donnez moi la moitié, soit 80 fr., et fr. 3-50 pour le flacon de *Koheul*, que vous avez entamez. — Ecoutez, dit Peltzer vous êtes un charmant homme, je vous remercie et je suis content de votre travail. J'ai hâte de me rendre dans le Nord avec mon frère. (Ici dit M. Daumouche, ma mémoire fait un peu défaut ; je n'ose affirmer s'il a dit mon ami ou mon frère, j'ai plutôt l'idée que *c'est mon frère*) et si je réussis dans mon pari, je ne vous oublierai pas, je vous payerais largement, nous dînerons bien... — Oui, mais je voudrais bien connaître votre nom, si j'avais à avoir de vos nouvelles. — Je me nomme *Lefébure*. — Bon voyage monsieur Lefébure, mille remerciment, *bon succès, bonne chance ! !* »

Ce brave garçon de coiffeur-posticheur ne se doutait guère de ce qu'il disait en souhaitant *bonne chance* à son client.

FAITS DIVERS

— UNE TRISTE PARTIE DE CANOTAGE. — Nous avons parlé hier du monôme des St-Cyriens; cette promenade a eu pour l'un de ces jeunes gens de funestes conséquences.

Le monôme terminé, chacun était parti de son côté finir joyeusement la soirée.

Trois jeunes gens partirent ensemble pour faire dans la banlieue une excursion en canot.

A Saint-Ouen, ils mirent pied à terre et se reposèrent quelques instants sur la berge de la Seine. Quelques minutes après, l'un des trois amis, M. d'Haranguier, élève de l'école Sainte-Barbe, voulut remonter dans le bateau.

Ses dispositions étaient mal prises; le frêle esquif pencha d'un côté sous le poids de son corps et lui fit perdre l'équilibre.

— Sauvez-moi, cria-t-il à ses camarades, en même temps qu'il disparaissait dans le fleuve.

Les deux jeunes gens qui étaient restés sur la berge, ôtèrent à la hâte leurs vêtements et plongèrent à trois ou quatre reprises au point où ils avaient vu disparaître leur ami, mais ils ne purent venir à bout de le ressaisir.

Le cadavre du malheureux jeune homme a été repêché par les mariniers lorsqu'il n'y avait plus aucun espoir de le rappeler à la vie. Il a été transporté à la Morgue, tandis que ses deux camarades allaient annoncer la triste nouvelle à M. Dubief, directeur de Sainte Barbe.

Le jeune d'Haranguier était fils d'un officier supérieur des plus distingués, mort depuis quelques années Il était né à Sétif (Algérie). Sa mère, qui habite Bourges, avait vu disparaître successivement dans la tombe son mari et quatre enfants. Le malheureux jeune homme, qui hier a si tristement perdu la vie, était le seul qui lui restât.

— Un vol important a été commis l'avant-dernière nuit à la gare de Soissons. Vers deux heures du matin, on a enlevé, dans le sac du courrier des postes de Paris, déposé à l'endroit habituel, le paquet des chargements. Il a fallu que le voleur soit bien au courant et saisisse le moment propice, puisque le vol a été commis pendant le court espace de temps que l'employé chargé de la garde des dépêches a mis à aller de sa guérite au train numéro 200 de Reims, arrivant à deux heures du matin.

On ne pourrait préciser l'importance du vol, mais on l'évalue à près de deux cent mille fr.

TRIBUNAUX

Le cimetière de la Ricamarie

Le 18 juin dernier, Bordat, Régis Faure, Placide, Simon Faure, et Rolland, tous anarchistes, allaient porter des couronnes sur la tombe des grévistes de la Ricamarie, tués, en 1869.

Ils ne se seraient pas contentés, parait-il, d'honorer les morts : ils auraient insulté les vivants : le maire et le brigadier de gendarmerie.

Ils auraient de plus forcé des serrures, brisé des croix et profané les tombeaux.

C'est à raison de ces faits qu'ils ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne.

Les prévenus interrogés protestent de leurs excellentes intentions : ils sont, il est vrai, en désaccord avec les témoins.

L'un de ces derniers, M. Paradis, fossoyeur — un nom prédestiné — s'exprime en ces termes :

» Le dimanche 18 juin, après avoir fermé la porte du cimetière, j'ai remis la clef à M. le maire. Les manifestans n'ont donc pu y pénétrer qu'en forçant la serrure. J'ai même vu un homme, que je ne pourrais reconnaître, escalader le mur. Le lundi soir, après l'arrestation de Bordat et de Régis Faure, j'ai vu deux croix de fer brisées et renversées et des barrières arrachées. Le maire et le brigadier de gendarmerie ont constaté eux-mêmes ces dégâts. »

Bordat présente lui-même sa défense.

« Nous anarchistes, dit le prévenu, nous avons des désirs, nous avons un but déterminé que nous poursuivons sans relâche. Ici bas tout va mal, nous voulons la transformation du mal au bien! Quand on a l'intention de bien faire, tous les moyens sont bons pour arriver au but. On a mis dans ma bouche pendant l'instruction le mot incendie; cela n'est pas; ce mot n'a pas été prononcé. Mais en admettant que le mot ait été dit, sachez que pour arriver au but que nous nous proposons, nous ne reculerons devant rien, pas même devant l'incendie.

« Quant au port d'arme prohibée, la chose est facile à expliquer. Jamais je n'ai acheté de revolver. Cette arme a été achetée par le secrétaire de la Fédération lyonnaise, qui me le donna afin de montrer aux collègues de Saint-Etienne le revolver d'honneur destiné à Fournier.

» Ecrivez à Lyon, prenez des informations, vous verrez que la souscription pour l'achat de ce revolver a atteint le chiffre de 200 fr. Le revolver est loin de valoir ce prix-là, le reste de l'argent a été employé à autre chose.

» Depuis longtemps, l'opinion publique a rendu son verdict à notre sujet.

Des applaudissements se font entendre dans l'auditoire: M. le président fait évacuer la salle.

Il donne ensuite lecture du jugement, qui condamne :

Bordat à un mois d'emprisonnement ;

Placide à dix jours d'emprisonnement.

Régis Faure à huit jours de la même peine.

Simon Faure, et Rolland sont renvoyés des fins de la plainte.

On n'entend pas le moindre murmure. La foule se disperse tranquillement.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BERGER

Audience au 2 juillet

AU BAS DE LA GAVOTTE

Condamnation à mort

Aix, 2 juillet.

La nouvelle audition des médecins n'a pas été plus concluante que la première. La preuve matérielle, la seule, recueillie par l'accusation contre Delphine Berton, n'est pas suffisamment établie pour compenser les preuves morales contraires.

Certes, Delphine Berton n'est pas représentée par les témoins comme un modèle de vertu ; mais rien dans son existence passée ne vient démontrer qu'elle ait été capable d'attenter à la vie de sa mère.

Tandis que Métafiot, paresseux, hypocrite et méchant, dont la culpabilité est indéniable, a pu très bien ourdir tout seul le terrible drame dont il aurait été alors aussi le seul acteur agissant.

Malgré l'éloquent réquisitoire de l'avocat général, le jury a été de l'avis de la défense et a rapporté un verdict d'acquittement en faveur de Delphine Berton.

Il a déclaré Métafiot coupable des deux assassinats qui lui sont reprochés, et est resté muet sur la question des circonstances atténuantes.

Ce verdict était attendu par la foule qui avait suivi les débats ; il n'en a pas moins produit une profonde impression, et c'est au milieu d'un silence imposant que le président de la cour a prononcé l'arrêt qui condamne Motafiot à la peine de mort.

CHOSES ET AUTRES

Cri du cœur d'un jeune diplomate anglais, de passage à Paris depuis quelques jours :

— Aoh !... disait-il l'autre soir chez la baronne de X... Les français sont de charmants *individus*, mais quels drôles de *citoyens* !...

Extrait de l'album d'un homme d'Etat :

« Je n'aime certainement pas la tyrannie. Mais, tout bien pesé, je la préfère encore à la licence.

» La tyrannie nous dégoûte, au moins, de l'esclavage... tandis que la licence nous dégoûte de la liberté. »

Un mot, qui n'est pas d'hier, mais qui est absolument inédit.

Les personnes d'un certain âge se rappellent que Ferdinand Langlé, le joyeux vaudevilliste, était, en même temps, directeur des pompes funèbres.

Quelqu'un demandait, un jour, à son domestique, qui était depuis peu de temps à son service :

— Qu'est-ce qu'il fait donc, votre maître ?

— Oh ! il a plusieurs métiers.

— Lesquels ?

— Je ne sais pas au juste. Enfin, je crois qu'il fait des pièces... pour les cimetières !...

VARIÉTÉS

DEUX ABUS A SUPPRIMER

Il bien entendu de nos jours, que tout le monde revendique des droits et que personne ne consent à pratiquer des *devoirs*.

C'est en effet de droits que s'arrogent certains hommes civilisés de ce beau pays de France que nous avons à parler ici.

D'abord, si vous êtes frileux et nerveux, je ne vous engage pas à voyager en chemin de fer, en omnibus, voire même en tramways, dans la compagnie de ces gros hommes à carrure poplectique dont tout le souci est d'avoir de l'air. A les entendre ils s'asphyxient si on ne leur ouvre portes et fenêtres ; non pas le petit vasistas que les entrepreneurs de voitures publiques ont le soin de ménager dans les combles de leurs boites roulantes. Cela ne leur suffit pas : Il leur faut de l'air, beaucoup de courants d'air, ou leur précieuse santé est compromise. Dussiez-vous, de votre côté, y gagner pleurésie ou bronchite : Il leur faut de l'air !

Ces gens du « grand air » et des gros rhumes, sont un vrai fléau pour leurs compagnons de route, moins asphyxiables et plus frileux.

Ils ne se contentent pas de vous écraser, ces *puissants* personnages ; ils vous gèlent et vous enrhument.

Donc, deux catégories de voyageurs dans les voitures publiques. Ce sont, comme le faisait justement remarquer, l'autre jour, le docteur H. Georges du *Constitutionnel* : « Ceux qui ouvrent les fenêtres, même en gênant les autres, et ceux qui ne les ferment pas, même quand ils sont gênés. »

⁂

Il existe encore une autre classe de gêneurs, ce sont les amateurs de pipe ou de cigare dans les wagons de chemins de fer. — Dieu sait s'ils sont nombreux ici !

Les gênés sont, dans ce cas, les hommes qui ne peuvent respirer la fumée du tabac, à cause de leur prédisposition à la migraine, ou d'une affection soit des poumons, soit du cœur, et les femmes, en général, que la délicatesse de leurs organes rend plus sensibles à l'odeur âcre et pénétrante de la plante de Jean Nicot.

Or, sous ce point de vue-là, le sans-gêne, dans les wagons de chemins de fer, par exemple, et dans tous les lieux publics, était devenu tel que, sans égard pour les hommes — un homme ça ne compte pas — mais encore pour les femmes, qui ne comptent plus davantage dans ce beau pays de la galanterie française, on fumait partout, sans même en demander la permission aux personnes présentes.

Tant pis pour elles, si elles en étaient incommodées ? La pipe démocratique ou le cigare de l'aristocratie, régnaient partout en maîtres.

Certaines dames, plus énergiques, se voyaient même obligées, je l'ai vu maintes fois, de donner aux malotrus une leçon de savoir-vivre, toujours pénible à infliger peut-être encore plus qu'à recevoir.

Enfin, sur les réclamations réitérées des voyageurs et de la *Société contre l'abus du tabac*, le ministre des travaux publics s'est décidé à rappeler que, sauf dans les compartiments qui portent la plaque indicative « fumeurs », on ne peut fumer en chemin de fer « qu'en vertu d'une tolérance subordonnée *expressément* au consentement préalable de *toutes* les personnes présentes. »

Ainsi, voilà qui est bien entendu.

⁂

A présent, si vous craignez de vous enrhumer, évitez soigneusement les voitures publiques renfermant des hommes amis des courants d'air. En tous cas, ne comptez que sur votre propre énergie ou sur votre adresse pour les éviter: aucun règlement, que ceux de la politesse, ne vous protège.

Et si, en chemin de fer, les *parfums* de cigare ou de la pipe, vous incommodent, ne vous gênez pas avec les gêneurs. Ils vous riront au nez peut-être — sans jeu de mots, — mais, à la première station envoyez lez fumer avec le commissaire administratif : à sa barre, *fumera* bien qui rira le dernier.

NADIR.

REVUE DES SCIENCES

Les programmes de zoologie de botanique, de géologie, de physique du globe et d'astronomie rédigés par les diverses commissions de l'Académie des sciences pour la mission au cap Horn. — La science de la prévision des crues dans le bassin de la Seine. — Théorème de MM. Belgrand et Lemoine. — Ce que sera probablement le régime de la Seine. dans la traversée de Paris, pendant l'automne de cette année. — Influence de la température du sang des animaux sur leur aptitude à contracter le charbon. — Expériences de M. Pasteur sur le refroidissement des gallinacées. — Résultat de même nature produit par l'échauffement artificiel des animaux à sang froid.

L'Académie des sciences continue à s'occuper des instructions qu'elle avait à formuler, dans les divers ordres de connaissances, au profit de la mission du cap Horn, et les programmes élaborés par ses commissions reçoivent successivement l'approbation de ce corps savant. J'ai parlé l'autre jour de celui de M. Alph. Milne-Edwards, relatif aux recherches de zoologie à faire à la Terre de Feu et dans les canaux magellaniques. Ce programme a son complément dans celui que vient de formuler M. Em. Blanchard, qui recommande vivement aux naturalistes de la mission la comparaison de la faune de la Terre de Feu et des îles avoisinantes avec celle des parties occidentale et australe du continent américain, en vue d'étudier leurs rapports ou leur dissemblance et de jeter quelque lumière sur la question de savoir si ces îles, détachées de ce continent auquel elles appartenaient dans des temps plus ou moins reculés, n'ont pas emporté avec elles, comme un navire qui laisse le port, la population zoologique qui se trouvait fortuitement sur leur sol, ou bien si des disssemblances, que l'action du climat fécondé par le temps n'a pu créer, autorisent à croire que la séparation a toujours existé et qu'elles ont un foyer zoologique spécial. L'étude des petits mammifères qui ne peuvent évidemment franchir le détroit serait, à ce point de vue, très-instructive. La commission conseille également aux naturalistes d'examiner avec soin les modifications que les animaux apportés par les navires ont pu subir sous l'influence du climat du cap Horn. On comprend en effet l'intérêt d'observations de ce genre. Il était naturel que M. E. Blanchard appelât d'une façon particulière l'attention des savants de la commission sur l'entomologie du cap Horn, qui est encore fort peu connue et leur montrât tout ce que la science et nos collections attendent de leur zèle.

La botanique, maigrement représentée aux terres australes, a fait ressortir un peu mélancoliquement, par l'organe de M. Duchartre, ce qu'elle est en droit d'attendre des chercheurs qui vont se mettre à son service. « Les conditions que les contrées magellaniques offrent aux végétaux, surtout dans le voisinage du cap Horn, dit le rapport de ce savant, sont assez défavorables pour rendre compte de la pauvreté de leur flore terrestre. Sur leurs côtes, sans cesse battues par des vents violents, la ceinture forestière de hêtres antarctiques et de drimys, qui occupe le littoral, à l'extrémité méridionale du continent américain, se réduit à l'état d'arbres rabougris et tortus, ou même est remplacée par de simples buissons, et plus à l'intérieur existe une végétation plus humble encore et peu variée dont le caractère devient alpin à une faible altitude et dans laquelle dominent les glumacées ainsi que les composées. » Le programme botanique, forcé de se montrer peu ambitieux, conseille néanmoins aux naturalistes de collectionner tout ce qu'ils trouveront, sans leur promettre une récolte bien riche. Mais la flore marine est de nature à leur donner ce que la flore terrestre leur refusera vraisemblablement, et il serait possible que leur moisson d'algues océaniques fût abondante et fructueuse.

Les instructions relatives à la géologie signalent l'intérêt de recherches ayant trait aux débris fossiles des divers terrains, aux plages soulevées datant de l'époque actuelle, à l'existence, soupçonnée, de lignite et à la présence de météorites pierreux et de masses de fer natif.

La physique du globe doit naturellement occuper le premier rang dans les travaux de la commission du cap Horn et elle part munie d'instruments de précision très perfectionnés qui rendront sa tâche fructueuse. L'état du baromètre, la température, l'hygrométrie ; la nébulosité du ciel et la forme des nuages ; la direction, la force estimée et la vitesse des vents; la distribution des pluies ; la température du sol sont autant de sujets d'études qui seront menés de front. Le fonctionnement des appareils enregistreurs donnera d'ailleurs à ces observations plus de précision en même temps qu'elles deviendront plus faciles. Le magnétisme et l'électricité atmosphérique de ces régions est aussi un sujet d'études qui ne sera pas négligé. La commission indique l'intérêt de l'observation scientifique des aurores australes, dont le procédé de photographie au gélatino-bromure permettra peut-être de rapporter des images ; elle signale aux recherches la détermination précise de la position de l'aurore en la rapportant aux étoiles qui seront visibles à ce moment, de l'évaluation de son intensité lumineuse par la grandeur des étoiles qui demeureront apparentes à travers son épaisseur et de par la dimension des caractères d'imprimerie qui, pour une vue ordinaire, seront lisibles à sa lueur ; des perturbations que subira l'aiguille aimantée pendant la durée de l'aurore, etc.

Enfin l'astronomie, se préoccupant du passage prochain de Vénus et tenant à vérifier et à compléter les observations qu'elle a faites en 1874, au sujet de ce grand phénomène sidéral, estime que la mission du cap Horn peut venir en aide à celle qui, établie à l'entrée de la rivière de Santa-Cruz de Patagonie, doit, concurremment avec sept autres stations astronomiques, observer le passage de la planète. La commission du cap Horn sera donc munie de l'outillage scientifique qui est nécessaire pour des observations de ce genre. Mais le soleil est rare en ces parages ; l'Adamastor fuégien a le front singulièrement chargé de tempêtes et il est à craindre qu'il ne favorise guère cette curiosité scientifique. Que de rêves, les savants de tous ordres ne vont-ils pas faire jusqu'à ce que les caisses d'objets de collection, les descriptions, les observations diverses, leur soient venues de ce monde austral qui s'était dérobé jusqu'ici à leurs investigations, mais qui n'a qu'à se bien tenir désormais !

Nous avons déjà entretenu plusieurs fois nos lecteurs des progrès remarquables qu'a faits, dans ces dernières années, la science de la prévision des crues dans les divers cours d'eau d'un même bassin. La méthode de MM. Belgrand et Lemoine appliquée aux niveaux probables des eaux courantes dans le bassin de la Seine, a déjà fait ses preuves d'exactitude et il n'est pas supposable qu'elle se trouve en défaut cette fois-ci. Le principe de cette méthode est celui-ci : il est d'observation que les pluies des mois chauds ne grossissent guère les cours d'eau, dépensées qu'elles sont par l'activité de l'évaporation qui les entraîne et les dissipe dans l'atmosphère. Si donc les sources sont basses à la fin de mai, elles ne se relèvent que très exceptionnellement pendant l'été, et la quantité de pluie tombée du 1er novembre au 30 avril détermine le niveau des eaux courantes pendant la saison chaude. Si l'on applique cette méthode à l'été actuel, on constate que les pluies, pendant la période précitée, ont été rares, peu abondantes et de beaucoup au-dessous de la moyenne dans tout le bassin de la Seine. La quantité d'eau versée sur le sol pendant la saison froide dans cette zône n'a été, en effet, mesurée que par 186 millimètres, tandis que dans la période de 1859 à 1875, elle n'a pas été moindre de 319 millimètres. A Paris, en particulier, la plus haute cote observée au pont d'Austerlitz, depuis l'automne de 1881, n'a pas dépassé 0m,90. MM. Lemoine et de Préaudeau ont mis en relief le caractère exceptionnel de ce fait, en établissant que, depuis 1732, le maximum du niveau de la Seine n'avait jamais été inférieur à un mètre. Compare-t-on les moyennes des hauteurs de novembre à mai, pour 1882, à ce qu'elles ont été, dans la même saison, pour la période décennale de 1871 à 1880, on trouve d'un côté 1m74, de l'autre 0m32 centimètres seulement. Si donc des circonstances exceptionnelles, telles que des pluies estivales très intenses et prolongées, ne viennent pas se mettre de la partie, il semble très probable que les niveaux de l'automne prochain seront peu élevés et que la Seine ne ménage à ses riverains aucune surprise désagréable. La loi formulée par MM. Belgrand et Lemoine et qu'ils n'ont vérifiée que pour la Seine s'applique-t-elle aussi aux autres bassins ? Il serait intéressant autant qu'utile de le rechercher.

La bactéridie du charbon se complaît tout particulièrement dans un sang dont la température ne dépasse pas celle des mammifères, c'est-à-dire 37 ou 38°. Très impressionnable à la chaleur, paraît-il, elle répugne à la température des oiseaux qui, très élevée dans l'état physiologique, atteint quelquefois jusqu'à 42°, terme extrême de la chaleur morbide chez l'homme. Aussi les gallinacées sont-ils réfractaires au charbon; mais M. Pasteur a pu faire fléchir cette immunité chez les poules en les refroidissant par l'immersion prolongée des pattes dans l'eau froide, de façon à abaisser la température de leur sang au niveau de celui des mammifères. L'expérience était ingénieuse et singulièrement démonstrative ; M. Gibier a pensé avec raison qu'il serait intéressant de rechercher si, en *échauffant* artificiellement des animaux à sang-froid, reconnus réfractaires au charbon, on n'arriverait pas à les rendre impressionnables à ce virus. Il a donc immergé des grenouilles dans l'eau à la température du sang de mammifères, c'est-à-dire à 37° degrés environ, et les a forcées à vivre dans ce milieu torride. Un certain nombre ont succombé, sans devenir charbonneuses, sous la seule influence toxique d'une chaleur aussi anormale : mais 5 sur 20 ayant résisté à la chaleur ont cessé de manger, ont maigri et sont mortes du charbon. Leur sang abondait en bactéridies, et leur foie en contenait des quantités immenses. Une goutte de sang prise dans le cœur d'une des grenouilles et inoculée à un cobaye le tuait en quarante huit heures. Cet expérimentateur a constaté, de plus, ces deux faits très-curieux : que les grenouilles qui passaient brusquement de la température de la mare à celle du baquet d'expériences, contractaient le charbon bien plus sûrement quand on les inoculait que celles que l'on habituait progressivement à ce changement de température : en second lieu, qu'une grenouille inoculée *à froid*, c'est-à-dire dans ses conditions ordinaires, résiste à une seconde inoculation quand elle a subi l'action prolongée d'une haute température. L'auteur de cette communication se demande si, en admettant que ce fait soit constant (et il importe de s'en assurer au plus tôt), il n'y a pas là une sorte de vaccination préservatrice. Le sang normal de la grenouille arrêterait le développement des bactéries du charbon, mais cette imprégnation inoffensive suffirait pour la rendre inapte à favoriser leur pullulation, alors même qu'on a élevé la température de leur sang. Que de questions simplement posées encore au sujet de ces êtres infimes et malfaisants, mais comme on sent déjà que quelque chose de grand et de fécond apparaît à l'horizon de la science des maladies !

FONSSAGRIVES.

BIBLIOGRAPHIE

Qui de nous, à l'âge où l'on va à l'école n'a, le jour de la distribution des prix, jeté un regard désappointé sur les livres qu'il avait reçus ? Le papier était grossier, les caractères mal venus ; les gravures, quand il y en avait, détestables, le texte à l'avenant ; et le fond plus critiquable que la forme, *sans aucun mérite ni moral ni littéraire*, était bien trop souvent ce qu'il y avait de pire dans ces sortes d'ouvrages. Mais de tels livres se vendaient à *vil prix*, et la quantité pouvait suppléer à la qualité, point important à une époque où chaque élève emportait une de ces récompenses *distribuées avec profusion et en vue seulement de répondre à un sentiment de vanité de l'enfant ou de la famille*.

Il était réservé à notre temps, où les questions scolaires sont à l'ordre du jour, de voir changer cet état de choses. La circulaire ministérielle du 16 juillet 1878, à laquelle sont empruntés les mots soulignés du présent article, condamna à juste titre le nombre exagéré des prix donnés dans les établissements d'instruction primaire et recommanda de substituer *à ces petit livres futiles et insignifiants, qu'on ne prodiguait tant qu'en raison de leur extrême bon marché, d'autres moins nombreux, sans doute, mais véritablement utiles et propres à développer chez les enfants le goût de l'étude et l'amour du devoir.*

La voie étant ainsi indiquée, la réforme ne tarda pas à se produire, et, moins d'un an après, la librairie Hachette, qui n'était pas engagée dans le système précédent, avait créé la BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES, composée tout spécialement d'ouvrages propres à être donnés en prix, conformément à la formule nouvelle.

Cette collection divisée en cinq séries, suivant l'âge des enfants, la dimension des volumes, et leur prix d'ailleurs toujours modéré, compte dès aujourd'hui cent cinquante volumes au choix desquels a présidé le goût le plus sûr guidé par l'expérience. Ce sont des livres d'histoire, de géographie, de voyage, de sciences naturelles, de notions usuelles, de morale familière; ce sont aussi des leçons de patriotisme, des biographies d'hommes illustres, etc. Les maîtres du temps passé ont été mis à contribution, et les écrivains les plus estimés de nos jours, ceux du moins qui connaissent l'enfance et qui savent le mieux lui parler sa langue, ont apporté leur concours à cette œuvre de progrès.

Mais, les créateurs de la BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES ne s'en sont pas tenus là, et puisqu'il s'agissait de récompenses, ils ont voulu charmer les yeux comme le cœur et l'esprit des enfants, et éveiller en eux de bonne heure le sentiment artistique. Le cartonnage des volumes est donc élégant (solide à la fois), le papier des plus beaux, l'impression soignée, les vignettes exécutées par des artistes de talent.

Et c'est ainsi que la génération actuelle de nos écoles primaires, contrairement à ce que nous disions en commençant, aimera ses livres de prix, non-seulement comme une récompense sincère méritée par le travail, mais encore comme un objet digne d'être montré et conservé toujours.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La conférence

Constantinople, 3 juillet, 3 h. 12 soir

La conférence a continué hier l'examen de l'intervention éventuelle de la Turquie en Egypte et la forme sous laquelle les puissances pourraient la provoquer.

On croit qu'une résolution définitive sera prise à ce sujet dans la séance de mercredi. On constate qu'il existe une bonne entente entre les ambassadeurs.

Le 14 juillet

Paris, 3 juillet.

Les organisateurs espagnols de la fête internationale Paris-Murcie, viennent d'annoncer qu'ils se rendront à Paris, à l'occasion du 14 juillet.

Les élèves astronomes à l'Observatoire de Paris

Paris, 3 juillet.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a modifié le réglement d'admission des élèves astronomes à l'observatoire de Paris, sur une nouvelle proposition du directeur de l'enseignement supérieur.

Socialistes

Paris, 3 juillet.

L'ambassadeur de Russie a renoncé à faire poursuivre les socialistes qui, dans une de leurs dernières réunions tenues à Paris, ont attaqué le czar Alexandre.

Il veut éviter le tapage et la polémique autour de cette affaire.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 3 juillet 1882

Présidence de M. BRISSON.

BRUITS DE COULOIRS

M. Brisson, président de la Chambre, a refusé d'entendre plusieurs employés de l'administration des prisons qui, placés par M Buffet, et amis particuliers de M. Cochin, craignaient pour leur situation.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte le projet de loi tendant à autoriser le département d'Ille-et-Vilaine à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins de fer, pour la construction d'une école normale d'institutrices et pour diverses autres dépenses d'intérêt départemental.

LA PÊCHE DANS LES EAUX FRONTIÈRES

Elle adopte ensuite le projet de loi portant approbation de la convention signée à Paris, le 28 décembre 1880, entre la France et la Suisse, pour réglementer la pêche dans les eaux frontières.

QUESTION BAUDRY D'ASSON

M. Baudry d'Asson adresse une question à M. le général Billot, sur le service de l'intendance militaire. Il demande quelle est la part de l'administration dans les faits scandaleux qu'il signale.

M. le général Billot répond que dans l'administration militaire règne une vigilance et une probité absolues.

Les officiers généraux sont au-dessus de toute attaque. La vigilance de M. le sous-intendant de Fernis ayant été mise en défaut à l'occasion d'un marché dispendieux, cet intendant a dû demander sa mise à la retraite.

CREDITS POUR LA TUNISIE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture aux ministres de la guerre, de la marine et des finances, sur l'exercice 1882, des crédits extraordinaires, montant à la somme de 19,076,087 fr., pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant le deuxième semestre de l'année 1882.

M. Janvier de la Motte dit que ces crédits sont rendus nécessaires par les fautes de nos gouvernants de 1880. Le budget de 1882 se chiffre par un déficit de plus de 90 millions. M. J. Ferry doit trouver le pays assez riche pour payer la gloire acquise en Tunisie.

L'orateur ajoute que puisque les dépenses de cette expédition dépassent 500 millions, le gouvernement doit des explications. M. le ministre, dit-il, nous permettra de faire des investigations pour contrôler ses assertions.

M. Margaine répond au nom de la commission.

M. Janvier de la Motte dit qu'il faudra réfuter l'article du journal *La Patrie*.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 3 juillet.

Ventes 500 b. Marché ferme.

Liverpool, 3 juillet.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 3 juillet.

New-York, 12 5/8.

Recettes 2,000 b.

New-Orléans low middling 89 »|».

Savanah » » 85 »|».

Laines

Le Havre, 3 juillet.

Arrivages : 3,066 balles. — Débouchés : 1,109 balles. — Stock : 18,160 balles.

La demande, cette quinzaine, a été aussi nulle que précédemment pour les Plata et il n'en a été vendu que 116 balles à prix fermes. Par contre, les Russie ont de nouveau attiré l'attention grâce à quelques concessions de la part du vendeur.

Nous attendons avec confiance le résultat de nos enchères du 18 courant et jours suivants, où nous aurons encore un beau choix à offrir, vraisemblablement le dernier de la campagne actuelle, en ce qui concerne les laines fines et naturées. Nous ferons connaître ultérieurement les quantités offertes, mais nous pouvons dès à présent compter y voir représenter la majeure partie du stock.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 3 juillet.

Cours de clôture de New-York du 1er Juin

juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.
12.64	12.72	12.35	11.74	11.57	11.69	11.69	11.80	

Ventes du jour : 59,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 2,000 balles contre 2,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 0,000 balles contre 00,000 en 1881.

Saindoux

juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.
12.75	12.725	12.80	12.85	12.875	12.90	12.925	00.000

Maïs

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
000	00 0/0	81 1/2	82 1/2	83 3/4	83 3/4	82 0/0	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.	oct.
000	000 0/0	131 0/0	123 1/4	122 1/4	122 3/4

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.45	7.50

La bourse de New-York sera fermée pour Saindoux et Maïs les 3 et 4 courant: pour coton, le 4 courant.

Roubaix, le 3 juillet, 1882.

CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

La Caisse d'épargn postale est placée par la loi, sous la garantie de l'Etat.

Elle donne à toute personne la faculté de placer, dans des conditions de sécurité absolue, le produit de ses économies.

Le minimum de chaque versement est fixé à un franc (1 fr.). Le compte de chaque personne ne peut dépasser deux mille francs (2.000 fr.) versés en une ou plusieurs fois.

Après le premier versement, il est remis gratuitement à l'intéressé un livret national au moyen duquel tout déposant peut, continuer ses versements et retire son argent dans les 6.000 bureaux de poste, ou verts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés, au service de la Caisse d'épargne postale.

INTÉRÊT. Les sommes déposées produisent un intérêt annuel de trois francs pour cent (3 fr. p. 0/0.) Cet intérêt part du 1er ou du 16 de chaque mois qui suit le jour du versement. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoute au capital et devient lui même productif d'intérêt.

ACHAT GRATUIT DE RENTES. Tout déposan dont le crédit est suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rente ou davantage, peut faire opérer cet achat, sans frais, par la Caisse d'épargne postale.

TRANSFERTS. Tous les receveurs des postes se chargent de remplir les formalités voulues pour faire transférer à la Caisse d'épargne postale, sans frais pour les intéressés, les fonds déposés dans les caisses d'épargne privées.

FEMMES MARIÉS. Les femmes mariées peuvent se faire délivrer des livrets sans l'assistance de leurs maris.

MINEURS. Les mineurs peuvent également se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal.

VERSEMENTS. A chaque versement, il est remis au déposant une quittance extraite d'un livre à souche en échange de laquelle le livret lui est rendu dans le délai maximum de trois jours francs, soit au bureau de poste, soit à domicile, s'il en a exprimé le désir.

REMBOURSEMENTS. Les titulaires ds livrets qui veulent se faire rembourser tout en partie de leur compte ou, adressent directement leur demande au Ministre des Postes et des Télégraphes, à Paris. Par le retour du courrier, ils re çoivent l'autorisation de toucher leurs fonds au bureau de poste qu'ils ont désigné suivant leur convenance.

Sauvez les Enfants

Sans médecin, sans purges et sans frais, pa a délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

M. le docteur Routh, médecin en chef de l hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pains, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les désespérés.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke, professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrête immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure N° 85,410. — Rue de Tunnel, (Valence, Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels; je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 7kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 10 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boites de 36 et 70 fr., *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie Centrale, 13, rue Saint-Georges ; A Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix, Imp. ALFRED REBOUX